

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 - 19

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE,
VALENTIN.

Etaient représentés :

Adjoints : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le
Maire).

APPEL A PROJET

« ARBRES EN VILLE »

PLAN CLIMAT

« UNE COP D'AVANCE »

**ENGAGEMENT
DE LA COMMUNE**

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre
LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis
SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER,
Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Face aux changements climatiques, la question de la résilience des espaces urbains est un enjeu fondamental auquel il s'agit de répondre. Le développement, le renforcement et la valorisation des zones arborées, grâce aux nombreux services écosystémiques rendus par les arbres, est une réponse à cet enjeu.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté en décembre 2017 un grand plan climat régional intitulé « une Cop d'avance ». Celui-ci est constitué de 100 mesures déclinées en cinq axes :

- Ecomobilité,
- Neutralité carbone,
- Croissance verte,
- Préservation du patrimoine naturel,
- Bien-vivre.

dont trois actions en faveur du développement de la nature en Ville :

- Action 88 « Accompagner le développement de la nature en ville dans les territoires urbanisés de la région » ;
- Action 89 « Repenser le modèle des Smart Grid (*réseaux intelligents*) en privilégiant les démarches globales d'aménagement pour faire cohabiter la ville et la nature » ;
- Action 70 « Réduire la pression sur la biodiversité en rétablissant les trames vertes et bleues par des actions très concrètes ».

Dans le cadre de ce plan climat régional, un nouveau dispositif ambitieux intitulé « 1 million d'arbres » plantés en deux ans a été voté lors de l'Assemblée plénière du 16 octobre dernier.

Ce programme a pour objectif de diminuer la pollution de l'air et d'améliorer la qualité de vie des cinq millions de provençaux, alpins et azuréens. Il permettra également d'atteindre l'objectif de notre Région neutre en carbone à horizon 2050.

Monsieur le Maire précise que notre Région bénéficie en effet aujourd'hui de 1,6 millions d'hectares de forêts, soit 51% de notre territoire. Nous sommes la région la plus boisée de France et notre forêt nous permet de retenir plus de 35% de nos émissions de CO₂.

A ce titre et afin de prolonger les bienfaits des espaces boisés sur notre santé, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite s'engager pour l'adaptation des villes de son territoire aux changements climatiques en augmentant significativement la présence des arbres, véritables climatiseurs urbains et entend soutenir la plantation d'arbres en ville par la création de forêts urbaines, nouvelles zones arborées en dehors de celles déjà existantes.

Pour cela une enveloppe budgétaire de trois millions d'euros est consacrée à la plantation de 200 000 arbres dans les zones urbaines, en soutenant les Communes et les Intercommunalités volontaires à hauteur de 80% du coût de plantation.

Le montant maximal accordé aux Collectivités est de 80 000 €, dans la limite de 80% maximum des dépenses éligibles et ce, afin de contribuer aux frais de mise en œuvre de plantations d'arbres.

A ce titre, la Commune pourra ainsi présenter des opérations éligibles et solliciter le concours financier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de cet appel à projet « Arbres en ville ».

En s'inscrivant dans cet appel à projet, la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer s'engage d'une part, à améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants et d'autre part à rendre la Ville plus résiliente et plus attractive face au réchauffement climatique.

Monsieur le Maire précise à cet effet que la Commune détient un patrimoine arboré d'environ 2 200 arbres composé notamment de platanes, de micocouliers, de pins, de mûriers platanes, d'arbre de Judée, de Ginkgo biloba auxquels viennent s'ajouter 430 sujets de palmiers.

La Commune a engagé pour l'année 2020 un inventaire précis des espèces qui viendra compléter ce patrimoine, en vue de nourrir une réflexion globale sur le développement de la végétalisation du territoire.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de s'engager dans cette démarche intitulée appel à projet « Arbres en ville » pour renforcer la densité et la diversité.

Adopte l'exposé qui précède,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Décide de s'inscrire dans cet appel à projet « Arbres en ville »,

Décide de solliciter le concours financier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les opérations éligibles à venir au titre de cet appel à projet « Arbres en ville ».

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY